

ABONNEMENT

NOMBRE	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
par la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 18 JANVIER

L'assistance publique à Paris

Le gros drame de Panama dans lequel nous voyons, l'une après l'autre, sombrer nos plus hautes personnalités politiques, masque certains événements qui ne laissent pas de préoccuper vivement l'opinion et la presse.

Le rapport de M. Navarre, au Conseil municipal de Paris, sur le budget de l'Assistance publique, est un de ces événements vivement commentés à l'heure actuelle.

M. Navarre nous apprend que, malgré l'énorme subvention de la Ville (à peu près 20 millions), ce budget est en déficit, au point que l'administration a dû aliéner 64,000 fr. de rentes, pour payer les découverts des exercices précédents.

Et il est à craindre, ajoute le rapport de M. Risler, membre du conseil de surveillance, que les situations exceptionnelles qu'on invoque, pour expliquer la nécessité de cette mesure, ne se représentent à la fin de chaque exercice, non pas les mêmes, mais aggravées d'années en années.

Voilà, dit la *Gazette des hôpitaux*, voilà qui est clair et catégorique et nous donne une idée nette de l'inconcevable façon dont est géré le bien des pauvres.

Voilà, ajoute-t-on partout avec raison, les résultats les plus clairs de cette fameuse laïcisation : à qui profite-t-elle ? à la pléiade administrative laïque. L'argent s'en va par la quantité de fissures qu'elle a ouvertes. Le moment est à prévoir où, dans la caisse des pauvres, dans la réserve des malades, si importante cependant et si nécessaire, il n'y aura plus d'argent que pour le personnel. L'hôpital et l'assistance, c'est eux !

La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir.

L'hôpital est bâti sur l'idée religieuse, le dévouement et la charité. Remplacer cela par une organisation mercenaire coûte trop cher, car ce sont les pauvres qui paient.

Ces renseignements fournis par une feuille spéciale et autorisée nous inspirent des réflexions analogues et qu'on trouvera en tête de notre chronique locale. J. D.

EST-CE VRAI ?

Les journaux officieux publient une grosse nouvelle.

Dans trois jours, disent-ils, l'instruction relative aux membres du Parlement qui ont touché l'argent de Panama sera close.

Ne trouvez-vous pas un peu étonnant que ces journaux soient si bien informés ?

Il n'est pas admissible, n'est-ce pas, que ce soit M. le juge d'instruction Franqueville qui leur ait fourni ce renseignement trop précis sur ses travaux ?

D'autant plus que, si l'on songe aux surprises que l'affaire de Panama nous a causées et à celles qu'elle pourrait nous causer encore, ce juge serait vraiment bien audacieux

de dire que son instruction sera close dans trois jours.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot.

Le garde des sceaux a communiqué un projet de loi attribuant aux tribunaux correctionnels les délits d'outrages envers les chefs d'États étrangers et les représentants diplomatiques accrédités en France. Ce projet sera porté aujourd'hui au Sénat en même temps que le projet de loi concernant la provocation au meurtre, à l'incendie et au pillage.

M. le ministre des finances a été autorisé à déposer un projet de loi portant modification de certains droits fixes d'enregistrement et transformant le droit fixe gradué en droit proportionnel. Ce projet sera renvoyé à la commission du budget déjà saisie d'une proposition sur le même sujet de M. Brisson.

Le conseil a décidé qu'il serait pourvu au remplacement de M. Jamais.

On parle toujours de M. Delcasse.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 janvier.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'augmentation d'émission de la Banque de France.

M. Chiché dépose une proposition d'ajournement. Il accuse le gouvernement de vouloir faire voter à la hâte, au moyen de subterfuges et d'équivoques, un projet qui avait été relégué bien loin dans l'ordre du jour.

M. Tirard, ministre des finances, proteste et combat l'ajournement.

Après une réplique de M. Chiché, sa motion d'ajournement est repoussée par 280 voix contre 128.

M. Millerand s'étonne que le gouvernement accorde à la Banque les bénéfices d'une émission de 500 millions en plus, sans aucune concession de sa part. Il espère que la Chambre repoussera le projet.

M. Pelletan parle également contre le projet.

Après une réponse de M. Tirard, le projet est adopté par 347 voix contre 118.

On adopte ensuite à 6 voix de majorité un amendement fixant un chiffre minimum de l'encaisse métallique.

SÉNAT

M. l'amiral Véron a demandé hier à M. le président du conseil pour quelle raison a été rendu, d'une manière si inattendue, le décret qui rattache les colonies au ministère du commerce.

M. le président du conseil. — Nous nous sommes bornés à garder le sous-secrétariat d'Etat aux colonies et à le transférer comme c'était notre droit au ministère du commerce.

M. l'amiral Véron dit que ce premier acte du gouvernement est une faute.

M. le président du conseil dit que le gouvernement accepte l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

PANAMA

Les nouvelles sont contradictoires.

M. Franqueville a interrogé de nouveau hier M. Charles de Lesseps au sujet des personnalités qui lui avaient mis « le couteau sur la gorge. »

Cet interrogatoire qui a duré quatre heures amènera, dit-on, la très prochaine comparution de dix députés — non incriminés jusqu'ici — qui seront entendus contradictoirement avec M. de Lesseps.

M. Andrieux, qui connaît la liste des 104, a quitté Paris hier pour se rendre à Londres.

On est très inquiet, dans le monde opportuniste, de ce voyage, et l'on se demande ce que l'ancien préfet de police va rapporter d'Angleterre.

Après le départ des témoins, la Commission d'enquête a prolongé très longtemps sa séance.

Le secret a été gardé. Le seul point sur lequel on soit fixé, c'est qu'il a été question des chèques Chabert, qui ne peuvent, comme l'avait prétendu celui-ci, se rapporter à une affaire de freins Winger, puisqu'ils datent de 1888 et que le frein Winger n'a été inventé qu'en 1890.

Peut-être faut-il s'attendre, de ce côté, à une grosse surprise, le montant des chèques Chabert ne s'élevant pas à moins de 430,000 francs.

Ainsi qu'on l'a vu par les déclarations faites à la Chambre par le ministre de la justice, une information judiciaire est ouverte contre le docteur Cornélius Herz.

Les faits qui auraient motivé l'ouverture de cette information seraient considérés comme abus de confiance.

L'extradition serait possible pour une inculpation de cette nature.

Alors le procès aurait lieu en police correctionnelle.

LE PROCÈS

M. l'avocat général Rau a commencé hier son réquisitoire.

On suppose qu'il le terminera demain jeudi, en demandant des peines sévères contre les administrateurs de Panama.

INFORMATIONS

La commission du budget, adoptant sous réserves les propositions du ministre des finances, a arrêté le budget en recettes et en dépenses avec un excédent de 400,000 francs.

L'INCIDENT CASSAGNAC

M. Paul de Cassagnac vient d'adresser à la Commission d'enquête une lettre pour être entendu sur les imputations dirigées contre lui par la voie de la presse, à l'instigation de M. Dupuy-Dutemps.

Après son audition devant la Commission d'enquête, M. de Cassagnac a envoyé ses témoins : MM. Marius Martin et Millevoye, à M. Dupuy-Dutemps.

Outre le *quitus* qu'il a obtenu devant la Commission, M. de Cassagnac demande à M. Dupuy-Dutemps une lettre catégorique dont il a dicté les termes.

« S'il ne la signe pas, dit-il, j'aurai sa peau, ou il aura la mienne. »

Dans l'audience du 17 janvier, pour le procès de Panama, l'avocat général a commencé son réquisitoire qui prendra trois séances.

M. Jules Maigne, député de la Haute-Loire, qui siégeait à l'extrême gauche, est mort hier.

On a trouvé lundi, dans la salle de la Société d'émulation, le corps de M. Besson, conseiller à la Cour d'appel de Besançon.

M. Besson s'était suicidé avec un revolver.

LES NOUVEAUX CARDINAUX

Dans le consistoire tenu mardi, le Pape a créé 14 cardinaux, dont deux français : les archevêques de Rouen et de Tours.

Léon XIII a annoncé que deux autres cardinaux avaient été réservés *in pectore* ; il s'agirait du révérend père, Steinhuber, de la compagnie de Jésus, et d'un évêque français.

NOUVELLES MILITAIRES

LE 14^e HUSSARDS

Depuis quelques jours, dit la *France Militaire*, nous recevons de nombreuses questions se rapportant à la création de ce corps, l'un des premiers à former.

Où formera-t-on le 14^e hussards ?

A quelle époque ?

Quels sont les régiments désignés pour le former ?

Les officiers des fractions désignées suivront-ils leurs hommes (escadrons ou pelotons), ou procédera-t-on par demandes dans tous les régiments de cavalerie ?

De quelle brigade ou division fera partie le 14^e hussards ?

Quel en sera le colonel présumé ?

Comment seront désignés les pelotons ou escadrons qui doivent faire partie du nouveau régiment ? — Le sont-ils ?

Et bien d'autres ??? encore, auxquels nous avons le regret de ne pouvoir répondre.

Tout ce que nous avons pu apprendre, c'est que le 14^e régiment de hussards sera formé à Alençon, après les manœuvres, en octobre très certainement.

Quant aux bruits mis en circulation dans certaines garnisons relativement aux régiments appelés à concourir à sa formation, au système soi-disant adopté pour la constitution de ses cadres et effectif, ils n'ont rien de fondé.

Ce sont des racontars, rien de plus.

La direction de la cavalerie n'a pas encore pris de décision ferme.

Rien ne presse d'ailleurs. D'ici au mois d'octobre, il peut se produire tant d'événements !

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 17 janvier 1893.

La fermeté constatée les jours précédents s'affirme encore par un nouveau progrès, quoique l'on clôture par suite de réalisations un

peu au-dessous des cours d'ouverture. Le 3 0/0 reste à 95 75 et le 4 1/2 à 106.27.

La Rente Italienne poursuit ses progrès à 90.75.

L'action de la Banque de France passe de 3,810 à 3,865. On considère le vote de l'extension de l'émission légale à 4 milliards de billets comme une mesure qui préjuge le renouvellement du privilège.

Le Crédit Foncier reste en nouvelle avance à 966 fr. Les dépôts qui atteignent 84 millions au lieu de 100 millions, l'unité autorisée par les statuts, sont représentés par 205 millions de valeurs de l'Etat.

La Banque de Paris est en reprise de 10 fr. sur hier à 621 fr.

La Société Générale à son cours actuel de 470 représente un débours de 220 fr., somme pour laquelle on s'assure un revenu de 12 fr., c'est-à-dire près de 5 1/2 0/0.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 472 fr.

Le Comptoir National d'Escompte est bien tenu à 485. Il ne restait plus qu'une somme insignifiante à recouvrer fin décembre sur le dernier appel de fonds.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est l'objet de demandes suivies à 300 fr.

L'obligation 3 0/0 de la Compagnie Nationale d'Electricité dont les recettes de 1892 sont en augmentation de 80,423 fr. sur celles de 1891 est très soutenue à 236 fr.

Les Chemins Economiques valent 420 fr.

Ch. HEYMAN et Co,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY
Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		— 4°
Ce matin, à 8 h.		— 6°
Midi,	764 ^{m/m}	— 3°
Hausse	9 ^{m/m}	
Baisse	— ^{m/m}	
Température minima de la nuit		— 9°

L'assistance publique à Saumur

Nous n'avons à Saumur ni le rapport de M. Navarre (voir 1^{er} page), ni celui de M. Rister, membre du conseil de surveillance, relatifs à la situation de notre assistance publique.

Est-elle prospère? Combien ce serait désirable par ce temps de chômage et de froid!

Malheureusement nous avons lieu de craindre qu'il en soit autrement.

D'abord on ne fait rien. Ensuite, bien que les rouages nous soient cachés, nous pouvons juger par les résultats le fonctionnement de la machine. C'est ainsi que certains détails assez concluants nous sont connus et trouveront leur place en temps utile.

Un de ces renseignements nous laisse en ce moment très perplexes sur la gestion finan-

cière de notre Bureau de bienfaisance, et, comme il s'agit d'une chose qui n'est nullement cachée, nous ne croyons commettre aucune indiscretion en la produisant ici.

L'année dernière, la ville de Saumur devait à son pharmacien la note des remèdes fournis aux pauvres inscrits au Bureau de bienfaisance, pendant les années 89, 90, 91 et naturellement 92.

L'année dernière elle a payé 89-90; elle reste devoir 91-92, soit deux années.

Diab! Le budget municipal ne saurait être tellement en déficit que cette note l'effraie, toute d'apothicaire qu'elle puisse être.

Et alors, singulière gestion: La ville de Saumur prenant chez son pharmacien un crédit de deux ans; et cette ville étant récemment sur le point de se payer Saint-Louis pour 190 à 200 mille francs. Une bagatelle!

Cordialement nous n'en souhaitons pas moins qu'elle soit en état de venir en aide aux misères locales. Nous l'engageons même à puiser à larges mains dans la caisse municipale, qui est notre caisse à tous et qui ne saurait évidemment être vide.

On a procédé hier à l'installation du nouveau président et des nouveaux juges au Tribunal de commerce de Saumur.

Deux discours ont été prononcés, l'un par M. Mignon, président, et l'autre par M. Achille Girard.

Prestation de serment

Avant-hier, à la Cour d'appel, au début de l'audience, M. Fizellier, nommé récemment juge suppléant à Saumur, et M. Dubois, nommé juge à Baugé, ont prêté serment.

Bal de la Société Nautique

Nous rappelons que ce bal, dont le produit sera spécialement affecté au Bureau de bienfaisance, aura lieu le samedi 28 courant, dans les salons du café de la Paix.

On peut se procurer des billets chez MM. Rolland et Bonin et aux cafés de la Paix, de l'Union et du Commerce.

Le *Petit Courrier* d'Angers, dans un article humoristique, souhaite la bienvenue à la nouvelle rédaction de l'*Echo Saumurois*. Nos remerciements à notre très charmant confrère, avec lequel nous espérons bien continuer les excellentes relations qui ont toujours régné entre les deux journaux.

Tournées F. Achard

Nous rappelons à nos lecteurs que la représentation de *Le Système Ribadier* aura lieu demain jeudi 19 juillet.

Nous sommes certain que le meilleur accueil sera fait, comme toujours, à l'excellente troupe de M. Frédéric Achard.

Il ajoute bien aussi avec un certain regret: — Un ange a qui le grand révolté de la cèleste phalange a transmis un peu de son orgueil, hélas!...

— Eh bien! tant mieux, car, sans ombre, la lumière paraît moins pure, je ne la voudrais point parfaite. Oui, sur ce doux visage il se fait parfois comme une éclipse soudaine, une amère et désolante expression remplace la grâce et la bonté. On dirait un nuage sombre qui traverse rapidement un ciel pur... à coup sûr, ce n'est pas un remords. C'est peut-être le souvenir de quelque souffrance imméritée... Ah! s'il pouvait un jour la consoler en l'aimant!

Le bon curé d'Avrieux s'est enfin décidé à rendre la liberté à son hôte. Il peut partir maintenant, car toute trace de son accident a disparu... Mais ce départ ne fera point cesser les relations amicales qui existent aujourd'hui entre eux.

— Si vous me le permettez, monsieur le curé, je reviendrai vous témoigner ma gratitude, et je vous en prévient par avance, mon cœur en éprouvera souvent le besoin.

— Oui, oui, je n'en doute pas, répond avec un fin sourire le curé dont la pénétration n'a

Mort causée par le froid

Hier matin, vers 9 heures, le sieur Lebœuf, cultivateur, s'en revenait de Vivy à Saint-Martin, quand il trouva, étendu sur la route, un individu qui lui demanda du secours et lui dit qu'il se sentait perdu. Il le mit dans sa voiture et le conduisit en toute hâte à Vivy, où on l'étendit sur le lit de camp, enveloppé dans des couvertures de laine. Pendant que M. Néron, adjoint au maire, envoyait quérir le docteur Tabaraud, d'Allonnes, le garde champêtre Ladignac prévenait la gendarmerie qui fit immédiatement une enquête.

Le docteur Tabaraud constata que cet individu ne portait aucune trace de violence, à l'exception d'une légère blessure à la tête, occasionnée vraisemblablement par une chute, qui avait saigné assez abondamment, mais n'intéressait que le cuir chevelu et ne pouvait déterminer la mort. Vu la gravité de son état, il donna immédiatement l'ordre de le conduire à l'hôpital de Saumur; mais au moment de le mettre dans la voiture requise à cet effet, il rendait le dernier soupir.

Il résulte de l'enquête que c'est un nommé Louis Besnais, âgé de trente-deux ans, qui avait l'habitude de s'enivrer et qui avait fait la veille au soir de copieuses libations, comme il résulte de la déposition de plusieurs personnes qui l'ont vu la veille au soir. En s'en revenant, il se sera endormi sur la route et, saisi par le froid, n'aura pu se relever.

Le médecin ayant conclu à une mort accidentelle attribuée à une congestion causée par le froid, M. le procureur de la République de Saumur a donné le permis d'inhumation.

Vols à Saint-Martin-de-la-Place

Les vols deviennent fréquents dans notre contrée. L'autre jour, nous signalions des vols de bois; aujourd'hui, il s'agit de vols plus importants:

Dans la journée de dimanche, on voyait circuler deux individus étrangers au pays: un homme de 20 à 25 ans et une femme d'une trentaine d'années, assez convenablement vêtus. C'étaient deux voleurs.

Ils avaient pénétré vers midi dans la maison du sieur Breton, près du Gué-l'Arcis, et y avaient pris plusieurs objets, parmi lesquels une montre et un couteau. Ils n'avaient heureusement pas trouvé d'argent, Breton ayant, la veille, déposé ses économies à la caisse d'épargne; puis, sur la route, ils s'étaient appropriés du linge étendu sur une haie et appartenant aux époux Albert, de la Guiberdière.

Dès lundi matin, ils étaient arrêtés par la gendarmerie qui retrouvait en leur possession plusieurs des objets soustraits.

Ils ont été incarcérés à Saumur et le Tribunal correctionnel jugera prochainement leur cas.

Comme de vulgaires panamistes, ils vont,

pour quelque temps, être nourris aux frais de l'Etat.

Rafle des braconniers

La gendarmerie de Saumur et des environs n'a pas dressé moins de dix-sept procès-verbaux pour délit de chasse, rien que dans la journée d'hier, et encore ils en ont manqué plusieurs qui se sont sauvés à temps.

Délit de chasse

Les gendarmes de Nueil ont dressé procès-verbal contre le nommé Davillou, cultivateur à Trémont, au moment où il s'appretait à tirer des oiseaux qui étaient venus se poser dans sa cour.

Davillou a reconnu le délit relevé contre lui.

Accident à Parnay

Un jeune homme appartenant à l'une des plus honorables familles de Parnay, Adrien Girard, était occupé, samedi, à couper du lierre sur un mur.

Il fit un faux pas et tomba sur le tranchant même de son instrument. Il se fendit la main dans toute la longueur.

M. le curé de Parnay lui fit un premier pansement; ses parents le conduisirent ensuite au Dr Renou, qui ne put tout d'abord se prononcer sur la gravité de la blessure.

On craint que la main ne soit perdue.

Un précoce malfaiteur

PARNAY. — Joseph Maillet et Anatole Yacher surprenaient, il y a deux jours, le jeune Pierre Tenons, âgé de 18 ans, au moment où il se préparait à dévaliser une cave.

Pierre Tenons n'en est pas à son coup d'essai. Il y a un an et demi, on l'avait trouvé en train de piller la cave de M. Pasquier, notaire à Montsoreau.

Une enquête est ouverte; espérons que la leçon profitera.

Le train venant de Chartres à Montreuil-Bellay, au lieu d'arriver à Thouars à cinq heures, n'est rentré en gare qu'à huit heures quarante du soir, dimanche. Ce retard a été occasionné par la neige.

Un voyageur nous prie de demander si, à Montreuil, les trains qui font correspondance pour Angers ne pourraient avoir leurs bouillottes remplacées; il est de fait qu'elles arrivent glacées à Angers.

La fièvre typhoïde

En raison d'une forte épidémie de fièvre typhoïde qui a atteint un grand nombre d'enfants, M. le préfet de Maine-et-Loire, sur l'avis des médecins, a donné l'ordre de fermer les écoles de Rochefort-sur-Loire.

Nécrologie

M. Jules Bordier, banquier, ancien président du Tribunal et de la Chambre de com-

16 Feuilleton de l'Echo Saumurois

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

Lucie d'Althon, disait cette inscription... Voilà tout ce qu'il sait, ou plutôt tout ce qu'il ignore, mais que lui importe?... Ne sait-il pas, en revanche, que Marthe est digne de tous respects, que sa conduite est irréprochable, qu'elle est belle, que sa beauté est d'une distinction parfaite et que cette distinction est la preuve et le résultat de l'éducation accomplie qu'elle a reçue? Sa vraie famille est celle qui l'a si tendrement adoptée, et cette famille est des plus honorables. Ah! quand on a longtemps vécu au désert, lorsqu'on s'est trouvé face à face avec la vérité sans fard et telle qu'elle se montre loin du monde, on n'est plus accessible à de vains préjugés. Une seule considération persiste, c'est celle de l'honneur, et ici l'honneur est intact...

— Toutes les voix que j'ai entendues le proclament autour de moi...

— C'est un ange, ne cesse de répéter le dieu curé d'Avrieux en parlant de Marthe.

pas eu besoin de s'exercer longtemps pour trouver la raison d'une reconnaissance aussi expansive.

N'avait-il pas été frappé de la curiosité du jeune homme pour tout ce qui concerne la vie de Marthe, ce nom de la jeune fille qui revenait sans cesse sur les lèvres de l'ingénieur? Cette recherche des moyens de se rapprocher d'elle... Enfin ce je ne sais quoi qui trahit un sentiment vrai.

— Ne sont-ils pas dignes l'un de l'autre? N'est-ce pas la Providence qui les a réunis dans ce petit coin du monde?

— Laissons la volonté de Dieu s'accomplir, se dit le bon curé, confiant dans la loyauté de son hôte.

XIV

De sa voix magique, la fée du printemps a réveillé la vallée d'Avrieux. Repliant son manteau d'hermine, la terre s'est hâtée de revêtir sa verte parure. Les cascades ont rompu le charme qui les retenait captives et silencieuses.

De nouveau, elles épanchent leurs nappes liquides à travers les prairies.

Tout revit, tout renaît. Le murmure de l'Arc se mêle encore aux refrains éloignés des

clochettes qui chantent au cou des troupeaux.

Jamais Marthe n'avait goûté et compris le charme de la saison printanière comme elle le fait cette année. Jamais la verdure nouvelle n'avait eu cet éclat, cette fraîcheur, jamais les exhalaisons des prairies en fleurs n'avaient eu autant de suavité!...

— Vous avez raison, monsieur le curé, disait Marthe, pour bien voir la nature et pour la bien comprendre, il faut vivre dans son intimité; il faut l'aimer surtout, car ce n'est qu'à ceux qui l'aiment qu'elle dévoile sa beauté et son charme.

Le curé d'Avrieux est une âme simple, mais sa vieille expérience du cœur humain lui donne la clef de bien des mystères et lui permet de remonter sûrement de l'effet à la cause. Y a-t-il donc une cause à l'enthousiasme de Marthe? Cette nature qui l'environne et dont la poésie déborde aujourd'hui à ses yeux n'est-elle pas la même que la jeune fille avait maintes fois considérée avec calme, presque avec froideur? Oui, et cette cause, vieille comme le monde, exerce son jeu et séduisant prestige. Cette cause, c'est le bonheur, le bonheur intime d'un cœur qui aime et qui se sent aimé.

(A suivre)

merce d'Angers, et père de M. Bordier, président de l'Association Artistique, a été ravi avant-hier à l'affection des siens, à l'âge de 75 ans.

Nous prions la famille d'agréer nos très sincères condoléances.

M. François Giron de la Massuère, conseiller à la Cour d'Angers, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Giron a présidé plusieurs fois les Assises, celles du Mans entre autres.

La Loire prise

La Loire est prise à Amboise et à Tours depuis lundi, à 5 heures.

Elle l'était depuis le matin à Luynes. A 11 heures, les glaçons ne pouvaient plus passer sous le pont de La Moite.

Mort de froid

On écrit de Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire) : « M. Forest, Louis, âgé de 70 ans, casseur de pierre, domicilié à Neuvy, est mort samedi vers midi, sur un tas de pierres, d'une congestion causée par le froid. »

Le Crime d'Usson

L'ASSASSIN CONFRONTÉ AVEC SES VICTIMES AU CIMETIÈRE D'USSON

Le parquet de Civray s'est rendu samedi à Usson et, après avoir visité le théâtre du crime, est allé au cimetière où il a fait procéder à l'exhumation des deux victimes en vue d'une confrontation avec l'assassin présumé.

Clément a refusé d'entrer dans le cimetière ; mais il a été obligé de céder aux poussées des gen farines.

Mis en présence des cadavres déjà en putréfaction, il n'a manifesté aucune émotion et s'est contenté d'affirmer qu'il était innocent.

A la sortie du cimetière, Clément a été poursuivi par les cris de la foule : A mort ! A la guillotine !

Il fut conduit à la Fons-du-Parc où il subit un nouvel interrogatoire, puis à la mairie d'Usson, et enfin, le soir, à 11 heures, il fut ramené à Civray.

Le froid se maintient et la température ne paraît pas s'améliorer. Au moment où nous mettons sous presse, la neige recommence à tomber.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 18 janvier. — André Léoty, rue Notre-Dame.

DÉCÈS

Le 17 janvier. — Odette-Emilienne Foucher, 3 mois 1/2, rue de Fenet ; — Jean-René Huet, propriétaire, 71 ans, époux de Marie Bouneau, rue tendrière.

Le 18. — Angustine Coulon, veuve de Jean Delaunay, sans profession, 83 ans, à l'Hospice ; — Adélaïde Normand, sans profession, 62 ans, célibataire, à l'Hospice.

Tirage financier

Emprunt municipal de 1869

Lundi matin on a procédé publiquement au Palais de l'Industrie au 93^e tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal de 1869.

Il a été extrait de la roue 10,041 numéros. Les 15 premiers numéros ont droit dans leur ordre de sortie aux lots ci-après :

Le numéro 321 859 gagne 200,000 francs.
Les numéros 575,479 — 718,808 — 337,080 — 592,598 gagnent chacun 10,000 francs.
Les numéros 60,302 — 222,723 — 6,892 — 554,934 — 58,687 — 209,075 — 422,062 — 67,173 — 363,603 — 381,167 gagnent chacun 4,000 francs.

Les 10,026 autres numéros sortis sont remboursables au pair.

FAITS DIVERS

COMPARAISON DE DIX FAMILLES D'IVROGNES ET DE DIX DE GENS SOBRES

La postérité directe de dix familles d'ivrognes comprenait 47 enfants. De ceux-ci, 25 moururent dans les premières semaines ou les premiers mois de leur vie ; 6 étaient idiots ; sur 5 on observa un certain arrêt très marqué de la croissance en hauteur ; 5 étaient épileptiques ; 5 avaient des maladies congénitales. Un garçon fut pris de chorée et devint idiot. Ainsi des 47 enfants de buveurs, il n'y en eut que 10 ou 17,5 pour cent qui jouirent d'une constitution normale.

Les dix familles sobres eurent 61 enfants ; 5 seulement moururent les premières semaines, 4 furent affectés de maladies curables du système nerveux 2 seulement avaient des vices constitutionnels. Le reste, 50, c'est-à-dire 81,9 pour cent, étaient sains et leur constitution eut son développement régulier.

On multipliera tant qu'on voudra cette comparaison : il faut toujours conclure que la plus grande partie des enfants d'ivrognes meurent jeunes ou sont voués à l'épilepsie, à l'idiotie, etc.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HIVER 1892-1893

Excursions aux stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classés sur les prix calculés au tarif général

d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 45 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de dix jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

BOURSE DE PARIS

Du 17 Janvier 1893

3 0/0	95 90
3 0/0 amortissable	96 90
4 1/2	106 30

M. Prateau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacie à Tremoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marées

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	4 75
— — — — —	12 3 00
— — — — —	10 4 25
— — — — —	9 5 50
— — — — —	8 7 25
— — — — —	7 10 50
— — — — —	6 14 00

Foies gras au naturel, de 4 50 à 4 75
Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4 25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3 25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras 3 50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PÂTÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur chair, depuis 1 fr. la boîte.

Dernières Nouvelles

L'INSTRUCTION DU PANAMA

NEUF DÉPUTÉS NOUVEAUX MIS EN CAUSE

M. Franqueville a interrogé, hier, neuf députés qui n'avaient pas été entendus jusqu'ici. Ce sont :

MM. Jullien, Antide Boyer, Laisant, Naquet, Laguerre, Gaillard (Vaucluse), Saint-Martin, Maret et Tony Révillon.

On affirme que ces convocations ont été faites à la suite d'un interrogatoire de M. Charles de Lesseps.

On ignore encore quelles ont été les réponses de ces députés.

UNE ALERTE AU CABINET ANGLAIS

Londres, 17 janvier. — La Press Association dit qu'après avoir eu des entretiens avec les ambassadeurs de France et de Russie et le chargé d'affaires d'Allemagne, lord Rosebery a convoqué en toute hâte et d'urgence le conseil des ministres cet après-midi pour lui communiquer des télégrammes importants envoyés d'Egypte par lord Cromer.

Nouvelles à la Main

Chez la femme d'un ministre.

LA CUISINIÈRE. — Je ferai remarquer à Madame que j'attends toujours le panier à salade !

MADAME. — Malheureuse ! ne dites jamais ça devant Monsieur !

Un de nos abonnés nous écrit :

« Ne trouvez-vous pas que c'est le cas ou jamais de replacer ces deux vers d'une vieille revue datant de la vogue des chapeaux de paille dits Panama. Le compère chan ait :

Pour moi, j'ai de la peine à m'a Couturer à ce Panama. »

Abonne, vous avez raison.

Un brave campagnard, venu à Paris pour affaires, ne veut pas s'en aller avant d'avoir vu le député de son arrondissement.

Comme il ignore son adresse, il interroge naïvement un sergent de ville :

— Dites-moi, monsieur, où demeure not' député ?

— Je n'en sais rien, répond l'homme aux bottes.

Puis, se ravisant :

— Vous pourriez toujours aller voir à Mazas.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 15 Janvier 1893

Versements de 177 déposants (20 nouveaux), 40,813 fr.

Remboursements, 98,581 fr. 87.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Le Gérant : G. JOUAUST

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Le chevalier se leva, tendit les bras, comme Suzanne le lui avait dit ; puis, il retomba à genoux, le front prosterné dans la poussière, en s'écriant : « Mon Dieu ! soyez béni ! »

Suzanne s'agenouilla près de lui : Ce n'était plus le calme douloureux qui suit l'accomplissement des devoirs pénibles qu'elle éprouvait, c'était l'ivresse du plus pur bonheur qu'il soit donné à une âme généreuse et fière de ressentir pour la récompenser de ses sacrifices.

Quand le chevalier se remit debout, ce n'était pas seulement le temple du Dieu de ses pères et la demeure des rois qu'ils avaient noblement et glorieusement servis qui étaient visibles à ses regards, c'était aussi la ville entière que le soleil inondait de ses rayons les plus purs et les plus doux. Elle était la resplendissante, animée, joyeuse comme si le crime ne l'eût jamais désolée, comme si elle n'avait que du bonheur à offrir à tous ses enfants !

Suzanne regarda son oncle, dont le visage était inondé de larmes ; puis elle se jeta dans ses bras en poussant un cri de joie. Il lui semblait qu'elle n'avait plus rien à demander à Dieu.

— Mon enfant, conduisez-moi dans une église, lui dit le chevalier. Partons, ma fille ! voilà mon bras. Je crois qu'il est bien plus fort que tout à l'heure.

Ils redescendirent d'un pas léger ce sentier qu'ils avaient péniblement gravi ; trois quarts d'heure après ils entraient dans l'église Sainte-Élisabeth : Suzanne l'avait choisie parce qu'elle était placée sous l'invocation de son aïeule, mère du chevalier.

Elle était silencieuse et déserte quand ils en franchirent le seuil. M. d'Estouville conduit par sa nièce alla s'agenouiller devant le maître-autel, et cet homme qui n'avait songé qu'avec terreur à Dieu depuis trente-cinq ans, retrouva dans son cœur toutes les prières qu'il balbutiait dans son enfance.

Le jour commençait à baisser quand il se releva, et ce fut en sortant que mademoiselle Loubert les aperçut. Elle n'avait donc pas altéré la vérité en disant que Suzanne était souriante, seulement il ne lui avait pas été

donné, comme à Léonce, de deviner la cause de sa joie.

Dès qu'ils furent de retour dans leur petite maison, Suzanne écrivit à Claire le billet dont nous avons parlé à la fin du chapitre précédent. Voici ce qu'il contenait, tracé d'une main tremblante de la plus douce émotion :

« Claire, je suis heureuse ! plus heureuse que je ne pourrais vous l'exprimer, car j'éprouve autant de joie que j'ai senti de douleur quand je me suis séparée de vous !

» Je ne puis dire encore quand je vous reverrai, mais enfin j'ai l'espoir que nous nous retrouverons un jour, et la certitude que vous approuverez ma conduite, que vous avez blâmée peut-être dans le fond de votre cœur, si généreux cependant.

» Bénissez Dieu de tout ce qu'il a fait pour moi : et si vous voyez quelques-unes des personnes que mon départ a dû affliger, qu'elles sachent par vous que mon cœur est rempli de joie et d'espérance.

» SUZANNE. »

Mademoiselle d'Estouville sortit pour confier elle-même cette lettre à un commissionnaire auquel elle voulait faire les recommandations les plus pressantes de célérité et d'exactitude.

On sait que cette fois elle avait été ponctuellement obéie, puisque mademoiselle de Royan avait reçu son message peu de moments après qu'Éléonore lui eut appris la rencontre qu'elle avait faite.

Comme elle revenait en toute hâte chez elle, ses regards furent attirés par une grande affiche jaune sur laquelle elle lut son nom en lettres d'une grandeur démesurée.

Elle s'arrêta, surprise, inquiète même, et ce fut avec des émotions biens diverses qu'elle lut ce qui suit :

« A vendre à l'amiable, et avec toute facilité de paiement, la tour d'Estouville et les terres environnantes.

» Cette propriété, située dans un pays fertile et pittoresque, est susceptible de grandes améliorations. La tour, inhabitée depuis la révolution, pourrait être facilement séparée. S'adresser à M. Léger, notaire, dépositaire du cahier des charges. »

Suzanne comprit vaguement qu'il n'était pas impossible que le bonheur qu'elle éprouvait pût augmenter encore. Elle revint chez elle en toute hâte. Elle était rêveuse, malgré la joie qui inondait son cœur.

(A suivre.)

Séparation de Biens

Par exploit du ministère de Leboucher, huissier à Saumur, en date du 17 janvier 1893, enregistré, M^{me} Sophie-Amélie-Louise Buizat, épouse de M. Louis Eluère, agriculteur, avec lequel elle demeure aux Romans, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a formé contre ledit M. Eluère sa demande en séparation de biens ; et M^e F. COQUEBERT de NEUVILLE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n^o 41, a été constitué pour la demander et sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué soussigné, à Saumur, le 17 janvier 1893.

COQUEBERT de NEUVILLE.

Tribunal civil de Saumur

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE EN DEUX LOTS

DE

DIVERS IMMEUBLES

En nature de Terre

Situés communes d'Artannes et de Distré.

L'ADJUDICATION aura lieu à la barre du Tribunal civil de première instance de Saumur, le Samedi 11 Février 1893, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'aux requête, poursuite et diligence de Madame veuve Taillard, marchande, demeurant commune de Bagneux, près Saumur.

Ayant pour avoué M^e V. LE RAY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue du Marché-Noir, n^o 12.

Il sera procédé, le samedi onze février mil huit cent quatre-vingt-treize, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

I. Commune d'Artannes

PREMIER LOT

1^o Un morceau de terre, situé au bourg d'Artannes, contenant environ sept ares quatre-vingt-douze centiares, joignant d'un côté Bouvet ;
2^o Un autre morceau de terre, situé au canton des Crouzilles, contenant environ six ares, joignant les représentants des héritiers Foucault.
Mise à prix, cent francs, ci. 100

II. Commune de Distré

Un morceau de terre en friche, situé à la Maison-Blanche, contenant environ quarante ares, joignant au midi le chemin de la Maison-Blanche, au nord le père Cateau et autres, au couchant Comineau.
Mise à prix, deux cents francs, ci. 200
Total des mises à prix : trois cents francs, ci. 300

PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis par procès-verbal de Marcombre, huissier-audencier à Saumur, du dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, après un commandement préalable du même huissier, en date du vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-douze, également enregistré.

A la requête de Madame veuve Taillard, marchande, demeurant à Bagneux, commune de Bagneux.
Sur le sieur Jules Fouché, cultivateur, époux de la dame Marie Coupas, demeurant précédemment à Distré et actuellement sans résidence ni domicile connus en France.

Ce procès-verbal a été déposé conformément à la loi, par exploit du même huissier, en date du vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, aussi enregistré. Le procès-verbal et l'exploit de dénonciation sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, volume 49, n^{os} 10 et 11.

Les lectures et publication du cahier des charges ont eu lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le treize et un décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, et la vente a été fixée au onze février mil huit cent quatre-vingt-treize.

NOTA. — Il est ici déclaré, conformément aux prescriptions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt et un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels pourrait être prise inscription pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication et que, faute par eux de ce faire, les immeubles sus-désignés entreront aux mains des acquéreurs, francs et quittes de toutes charges de cette nature.

Les enchères ne pourront être reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal de Saumur.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, n^o 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où se trouve déposé le cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le treize janvier mil huit cent quatre-vingt-treize.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, f. n^o
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n^o 1.

D'UN JUGEMENT rendu par défaut faute de comparaitre, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 17 novembre 1892, enregistré.

Entre la dame Joséphine Hans, couturière, demeurant à Saumur, Grand'Rue, n^o 26, épouse du sieur Emile-Joseph Guille, cocher, ayant demeuré à Saumur, et actuellement sans domicile ni résidence connus en France.

Et ledit sieur Guille, Il appert : Que ladite dame Guille a obtenu le divorce contre son dit mari. Saumur, le 14 février 1893.

Pour extrait.

LECOY.

Assistance judiciaire, décision du 23 mars 1892.

Etudes de M^{es} DE LA MONTAGNE et JOUSSET, notaires à Niort.

Adjudication Volontaire

DU

CAFÉ-CONCERT DES FLEURS

En l'étude de M^e DE LA MONTAGNE, le lundi 6 février 1893.

Revenu 2,950 fr.

Mise à prix. 15,000 fr.

S'adresser auxdits M^{es} DE LA MONTAGNE et JOUSSET, et à M^{me} ARNAUD et AIME, experts à Niort.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Rue Verte, 4

Nouvellement restaurée, avec Remise et Ecurie.

S'adresser à M. DUPAYS, cultivateur.

A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON

Comprenant : Au rez-de-chaussée, trois pièces, remise, écurie, buanderie, cave ; Au premier étage, six pièces ; Au deuxième étage, trois grandes pièces, au-dessus vastes greniers ;

Jardin d'une contenance de 36 ares avec sources et bassins, bien planté d'arbres de différentes essences ;

Basse-cour dans le jardin. Vue splendide sur la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Pavée, n^o 4.

M^{me} LAFEUILLE prévient M^{me} les Ouvriers de Saumur qu'elle ne paiera pas les réparations que l'on fera dans sa maison de la rue Gambetta, 1, sans son assentiment.

UN HOMME recommandable demandé placé de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

A VENDRE UNE MAISON

A Saumur, rue de Renet, 20.

S'adresser à M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra
Camembert double crème. 0,60
Brie, véritable, 1/2 kil. 1,40
Gruyère, extra. 0,85
— Emmenthal, — 1,20
Port Salut, de la Trappe, 1,50
Roquefort, 1,60
Hollande pâte grasse, 1,10
Choucroute de Strasbourg, 2,00

Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorrains
Saucisses fumées, 2 pour 0,25
Poitrine fumée, 1/2 kil. 1,40
Jambon désossé roulé, 1,50
Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Rutbec, 1,75 ; 2,75 ; 3,75 ; 5 et 8 fr.
Crème de foies gras pour Sandwichs la boîte 1,10 et 2,25

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Câteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,50

PÂTISSERIE - CONFISERIE - GLACES

Vins fins, Cigars, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Grand choix de Fantaisies et Nouveautés pour NOËL et le jour de l'AN, depuis les prix les plus minimes.

TOUS LES BONBONS Sont de qualité supérieure

Saumur, imprimerie PAUL GODEL.

CHEMINS DE FER -- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS										LIGNE D'ORLÉANS																						
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS										PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES										LA FLÈCHE A SAUMUR																						
STATIONS	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Expr.	Omn.		STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	Expr.	Mixte	Omn.	Semi	Mixte	Expr.	Expr.	STATIONS	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Expr.	Direct	Mixte		STATIONS	Omn.	Direct	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Expr.	Direct	Mixte		
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir			matin	matin	matin	matin	soir	soir	dir's	soir	soir	soir		matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir		matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Paris			7 55		12 50	7 55	8 30	11 25		Bordeaux				5 40		8 25			12 30	3 40	Nantes d.			8 25	8 52	12 7	3 5		7 35	11 5	Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 5	8 25	12 45	11 20			
Chartres			9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 3		Saintes			7 12	9 9		11 40			4 55	7 14	Angers dt.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 46												
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53		Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 36	8 23	7 48	9 15	La Ménitrie	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 25												
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15		5 16		Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 18	10 12	11 18	Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52		6 13															
Liniers-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 6		Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40	St-Martin	7 26		12 10	3 59		6 22															
Vernantes	11 43			3 30	8			6 16		Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36			Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5												
Blou	11 54			3 41	8 10			6 16		Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41			— dt	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13												
Vivv	12 2			1 28	3 49	8 17		6 33		Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14					Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16															
SAUMUR (Orl.)										SAUMUR (Etat)			Mixte		3 16	6 26	9 55				Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 31	10 50	2 38	3 47												
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44	(arrivée)	10 23	7 46	matin		3 16	6 26	9 55				Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32												
(départ)	12 20			1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53	(départ)	7 25	11 5			2 54	6 5					Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11	5 46												
Nantilly (arrivée)	12 28				4 22	8 41		7		SAUMUR (Orl.)	7 36	11 15			3 6	6 16					Paris arr.	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59	5 8	10 39	10 39													
SAUMUR (Etat)										(arrivée)																																
(arrivée)	12 39				4 35	8 52		7 12		(départ)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24																										
(départ)	12 25	8 31			4 11	8 32		6 50		Nantilly (départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	6 29	6 29																										
Nantilly (départ)	12 32	8 37			4 23	8 43		7 2		SAUMUR (Orl.)	8 11	11 49			3 30	5 57	6 43																									
Chacé-Varrains	12 38	8 47			4 29	8 49		7 8		(arrivée)	8 20	11 58			3 36	6 6	6 52																									
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1			4 37	8 56		7 16		(départ)	8 33	12 11			3 49	6 19	7 6																									
Montreuil-Bellay	1 28	9 41			2 15	5 1	9 18	2 25	3	Nantilly (départ)	8 46	12 23			4	6 31	7 18																									
Thouars	2 44	5 10			2 44	5 10	10	2 52	3 19	SAUMUR (Orl.)	9 1	12 36			2 15	4 11	6 45	7 31																								
Niort	4 30	9 1			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40	(départ)	10 22	1 52			3 18	5 18	7 58	8 48																								
Saintes	6 24	11 59			6 24	11 59		6 22	2 21	Nantilly (départ)	2 47				5 56	9 46	12 4	12 45																								
Bordeaux	9 56	4 22			9 56	4 22		9 3	4 56	SAUMUR (Orl.)	5 55				7 30	11 20	2 27	3 5																								

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Maire de Saumur.

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.